

Maître Nicolas SIROUNIAN
SELARL PROVANSAL AVOCAT ASSOCIES

Avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE

23, cours Mirabeau - CS 20875

13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Tél. : 04.13.24.13.63 – E-mail : f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de SEPTEMES LES VALLONS (13240),
47, chemin de la Bédoule, 18 « Hameau de Valfrais »,**

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

**dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
cadastrée section BC n° 46 et n° 48 à 55 pour 1 ha 23 a 44 ca,**

MISE A PRIX DE SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 euros)

VISITE : le Mardi 22 Mars 2022 de 09 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE LUNDI 04 AVRIL 2022 A 9 HEURES du matin,
par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,
40, boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété :

Sur la commune de SEPTEME LES VALLONS
(Bouches-du-Rhône),

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés
dépendant d'un ensemble en copropriété sis à
Chemin de la Bédoule dénommé « LE HAMEAU
DE VAL FRAIS »,

Cadastré dite commune, lieudit Chemin de la
Bédoule, section BC n° 46-48-49-50-51-52-
53-54-55 pour une contenance totale de
1 hectare 23 ares 44 centiares.

Le lot numéro DIX-HUIT (18) :

Une maison reliée par une pergola avec le lot
numéro dix-sept, située à l'est de la copropriété,

comprenant :

- **au rez-de-chaussée** : un garage séparé de
14,30 m² environ, relié avec l'habitation
principale par une pergola, un hall d'entrée, un
WC, un séjour, une cuisine,
- **au premier étage** : un dégagement, trois
chambres avec chacune une penderie, une
salle de bains,
- un jardin d'une surface d'environ 142 m².

Le tout figurant sous la lettre I2 du plan de
masse,

Et les 360/10.000èmes indivis de la propriété
du sol et des parties communes générales.

L'immeuble sus désigné ayant fait l'objet d'un
règlement de copropriété et état descriptif de
division suivant acte reçu par Me BOUTIER,

Notaire aux Pennes Mirabeau, le 12 février 2003 dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques d'Aix-en-Provence le 12 mars 2003, volume 2003P, numéro 2743, suivi d'une attestation rectificative en date du 19 juin 2003, publiée le 26 juin 2003, volume 2003P n° 6554.

D'après le procès-verbal de description :

Me Stéphane FORNELLI, Huissier de justice associé à MARSEILLE a établi 27 juillet 2021 un procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que la maison est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée, d'un salon/salle à manger, d'un WC et d'une cuisine.

L'étage se compose d'un dégagement distribuant une salle de bains avec WC et trois chambres.

Sur la gauche de la maison se trouve un garage.

Les lieux sont occupés par la débitrice.

Le syndic de copropriété est le cabinet CITYA SAINTE VICTOIRE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **80,13 m²**.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 euros ayant son siège social à PARIS (75003),

50, boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant pour Avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, y demeurant 23, cours Mirabeau, CS 20875, 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 – tél. : 04.13.24.13.63 – fax : 04.96.10.11.12.

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements :

- s'adresser à **Maître Nicolas SIROUNIAN**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), 23, cours Mirabeau – Tél. : 04.13.24.13.63 – **f.hoffmann@provansal.eu** ou sur le site internet de son cabinet **www.provansal.eu**

- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 février 2022.

Maître Nicolas SIROUNIAN